

# LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN

## DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Pièce A-2 : Glossaire et Sigles



Novembre 2021



## PIÈCE A-2 : GLOSSAIRE ET SIGLES

# SOMMAIRE

1. GLOSSAIRE .....	5
2. SIGLES EMPLOYÉS .....	24



# 1. GLOSSAIRE

**Accessibilité** : faculté d'un lieu ou d'un site à être atteint facilement lors d'un déplacement.

**Acidiphile ou acidophile** : plante ou groupement végétal croissant préférentiellement en conditions acides (sols et eaux) ; par extension, se dit des conditions elles-mêmes.

**ADNe** : L'ADN environnemental (ADNe) est défini comme l'ADN pouvant être extrait à partir d'échantillons environnementaux, tels que l'eau, le sol ou les fèces, sans avoir besoin d'isoler au préalable des organismes cibles.

**Adduction d'eau** : technique permettant d'amener l'eau depuis sa source à travers un réseau de conduites ou d'ouvrages architecturaux (aqueduc) vers les lieux de consommation.

**Adventice** : plante étrangère à la flore indigène, persistant temporairement dans des milieux soumis à l'influence humaine, en particulier dans les cultures.

**Aiguillage** : dispositif installé sur une voie ferrée permettant de guider un train vers une ou l'autre de deux directions différentes.

**Aiguille** : appareil de voie qui permet le passage des trains d'une voie vers l'autre.

**Aire d'étude** : portion de territoire sur laquelle on recueille des connaissances et où on évalue les effets potentiels du projet.

**Aire d'influence** : l'aire d'influence d'un projet correspond au périmètre d'emprise du projet auquel s'ajoute la zone dans laquelle sont potentiellement présents ou perceptibles les effets du projet. Les limites de l'aire d'influence sont fonctions de la thématique considérée : ainsi, l'aire d'influence socio-économique est plus large que l'aire d'influence relative au bruit.

**Aire urbaine** : ensemble de communes, constitué par un pôle d'au moins 5 000 emplois, ainsi que par des communes rurales ou urbaines, dont au moins 40 % de la population ayant un emploi travaille soit dans ce pôle, soit dans des communes attirées par lui (définition INSEE).

**Alignement** : correspond à un élément rectiligne en tracé en plan.

**Altérites** : produits de l'érosion des roches continentales.

**Alluvions** : dépôts de débris plus ou moins gros (sédiments), tels du sable, de la vase, de l'argile, des galets, du limon ou des graviers, transportés par de l'eau courante.

**Ambiance paysagère** : impression qui se dégage d'un paysage par sa composition et son organisation.

**Aménagement du réseau** : résultat d'une opération de construction ou de transformation d'un élément physique sur le réseau ferroviaire existant.

**Aménagements connexes** : aménagements sur le réseau existant, dont la réalisation peut être différée jusqu'à ce que le besoin, pour un développement des circulations non directement lié à la ligne nouvelle, ou pour l'amélioration des conditions d'exploitation, se fasse ressentir.

**Amphihaline** : espèce animale vivant alternativement en eau douce et en eau de mer.

**Amphihalins** : ce sont des poissons grands migrateurs (tels que le saumon, l'esturgeon ou l'anguille), qui passent alternativement des eaux douces aux eaux salées afin d'accomplir leur cycle biologique.

**Amplitude horaire** : période durant laquelle un service est assuré.

**Annuelle (plante/espèce)** : plante dont la totalité du cycle de végétation dure moins d'un an et qui est par conséquent invisible une partie de l'année.

**Anthropique** : ce qui relatif à l'activité humaine. Qualifie tout élément provoqué directement ou indirectement par l'action de l'homme.

**Anthropisation** : transformation des espaces liée à l'activité humaine.

**Appareil de dilatation** : dispositif installé dans la voie pour permettre la libre dilatation des rails sous l'effet des variations de température tout en assurant la continuité du roulement

**Appareil de voie** : équipement (aiguillages, traversées...) installé sur une voie ferrée et contribuant au guidage des circulations.

**Application TUVALU®.** En 2019, SNCF Réseau a créé Tuvalu, un outil d'évaluation carbone de ses chantiers ferroviaires, permettant notamment aux équipes projet de calculer le poids carbone de variantes de conception.

**Aquifère :** formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses et/ou fissurées), et capable de restituer l'eau naturellement et/ou par exploitation (drainage, pompage...).

**Aquifère captif :** aquifère où l'eau souterraine est confinée entre deux formations très peu perméables.

**Aquifère libre :** aquifère qui repose sur une couche très peu perméable, elle-même surmontée d'une zone non saturée en eau.

**Archéologie préventive :** ensemble des opérations : diagnostics, fouilles et mesures de sauvegarde mises en œuvre afin d'éviter la destruction de sites archéologiques.

**Armement de la voie :** définition des caractéristiques des divers éléments constitutifs de la voie ferrée (type de rail, systèmes de fixation, type et espacement des traverses, épaisseur de ballast).

**Autorité environnementale (AE) :** instance du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) créée pour rendre des avis sur la qualité des évaluations environnementales des plans, programmes et projets et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser les impacts.

**Autorité organisatrice des transports (AOT) :** structure (État, Région, Département, ville...) à laquelle la loi d'orientation pour les transports intérieurs n°82-1153 du 30 décembre 1982, dite LOTI, a confié la mission d'organiser les transports. Grâce à la décentralisation, les Régions sont aujourd'hui responsables de l'organisation des transports ferroviaires régionaux.

**Autoroute Ferroviaire :** type de transport combiné consistant à transporter des poids lourds sur des trains spéciaux qui peuvent atteindre des longueurs de 800 mètres.

**Avant-bec :** pièce provisoire installée en bout d'un tablier de pont pour faciliter son lancement.

**Avant-projet sommaire (APS) :** dossier présentant une réponse technique à un programme en termes de principes retenus et d'architecture générale. L'APS décrit les éléments principaux et les dimensions du projet, et permet l'estimation de son coût.

**Avant-projet détaillé (APD) :** dossier présentant l'ensemble des caractéristiques du projet de façon précise (dimension quasi définitive des ouvrages, évaluation précise des besoins en matériaux...). Ce dossier sert de base technique à l'élaboration des documents destinés aux entreprises qui réaliseront le projet.

**Avifaune :** ensemble des espèces d'oiseaux constituant la faune d'une région donnée.

**Axe :** espace structuré par une ou des infrastructures de transports reliant une ou plusieurs agglomérations.

**Axes anticlinaux :** lignes de séparation de pente de couches de terrains géologiques qui sous l'action de forces se sont pliées vers le haut.

**Axes synclinaux :** plis en forme de creux des couches de terrains géologiques suite à la déformation des roches.

**Ballast :** couche de pierres concassées qui maintient les traverses de la voie. C'est une masse élastique, creuse, compacte, bloquant les traverses, dont le nivellement peut être réalisé au millimètre près, emboîtant entre eux des cailloux de 2,5 à 5 cm de taille.

**Banalisation :** utilisation indifférente d'une voie pour la circulation dans les deux sens.

**Barreau :** infrastructure linéaire courte assurant la liaison entre deux autres infrastructures de transport.

**Bassin versant :** surface sur laquelle les eaux qui s'écoulent se rejoignent en un même point. On parle de "surface d'interception des précipitations". Le bassin versant a des frontières naturelles qui suivent la crête des reliefs et que l'on nomme les "lignes de partage" des eaux.

**Batardeau** : digue ou barrage provisoire, établi en site aquatique pour mettre à sec la base d'une construction que l'on veut réparer ou l'emplacement sur lequel on veut élever un ouvrage.

**Bathymétrie** : topographie des cours d'eau.

**Base Maintenance** : équipement ferroviaire nécessaire à l'exploitation de l'infrastructure : elle permet notamment de réparer, entretenir et remplacer des éléments de rails, caténaires ou de signalisation endommagés.

**Base Travaux** : équipement ferroviaire nécessaire à la construction de l'infrastructure : elle permet notamment la mise en œuvre des installations ferroviaires (ballast, traverses, rails, caténaires, signalisation...). Ses emprises sont temporaires et ne sont nécessaires que pendant la phase de travaux.

**Bénéfice actualisé (BA)** : somme des coûts et avantages actualisés du projet sur une période donnée. Il constitue un indicateur de la rentabilité du projet pour la Collectivité.

**Benthos** : désigne l'ensemble des organismes vivant dans, sur et à proximité des fonds océaniques ou lacustres.

**Berge** : matérialisation de la partie hors d'eau de la rive : elle est caractérisée par sa forme (berge en pente douce, berge abrupte...), sa composition (sableuse, rocheuse...), sa végétation...

**Biais** : angle de croisement entre deux infrastructures au droit d'un ouvrage d'art (un biais de 100 grades correspond à un franchissement perpendiculaire).

**Bief** : bras d'un cours d'eau situé entre deux ouvrages (barrages, écluses...).

**Bilan Carbone** : Un Bilan Carbone est une mesure des émissions de gaz à effet de serre engendrées par une activité humaine. C'est une démarche de construction d'un projet d'évaluation des émissions, ayant pour but d'identifier au sein d'une structure les postes qui dépendent le plus de l'utilisation des énergies fossiles; il ne s'agit en rien de culpabiliser une activité, mais d'essayer de trouver des solutions à court, moyen ou long terme pour diminuer. Un Bilan Carbone prévisionnel, ici d'une infrastructure ferroviaire, s'appuie sur les données disponibles d'un projet, en amont de la construction et de l'utilisation. Il permet d'évaluer par phase les émissions de gaz à effet de serre qui seront engendrées par l'activité. Le Bilan Carbone du projet est réalisé sur la base des données techniques et celles de l'évaluation socio-économique, en utilisant l'application dédiée mise au point par SNCF Réseau (TUVALU®).

**Biodiversité** : diversité du monde vivant à tous les niveaux : diversité des milieux (écosystèmes), diversité des espèces, diversité génétique au sein d'une même espèce.

**Biodiversité « générale » (ou « ordinaire »)** : entités n'ayant pas de valeur intrinsèque identifiée comme telle mais qui, par l'abondance et les multiples interactions, contribue à des degrés divers au fonctionnement des écosystèmes et à la production des services qu'y trouvent nos sociétés.

**Biodiversité « remarquable »** : correspond à des entités (des gènes, des espèces, des habitats, des paysages) que la société a identifiées comme ayant une valeur intrinsèque et fondée principalement sur d'autres valeurs qu'économiques.

**Biomasse** : masse totale des êtres vivants subsistants en équilibre sur une surface donnée.

**Biotope** : aire géographique, souvent de petite dimension, offrant des conditions de milieux favorables au développement d'une communauté vivante plus ou moins diversifiée.

**« Bon état » de l'eau** : état de l'eau quand celle-ci permet une vie animale et végétale, riche et variée, exempte de produits toxiques et est disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages sans dépasser la capacité de renouvellement de la ressource.

**Boqueteau** : bouquet d'arbres isolés.

**Bruit de fond local (ou fond géochimique local)** : correspond aux valeurs des éléments géochimiques naturellement présents dans le sol. Il constitue une référence pour l'évaluation d'éventuelles contaminations.

**Buse** : tuyau, conduite, généralement de fort diamètre assurant l'écoulement d'un fluide.

**Cadencement** : organisation des circulations de trains de manière à ce qu'elles aient lieu à intervalles réguliers et répétitifs, avec le même schéma de desserte (arrêt, fréquences, temps de parcours).

**Cadre** : ouvrage de franchissement de section rectangulaire en béton armé.

**Caduc(que)** : organe à durée de vie inférieure à un an et se détachant spontanément à maturité : en particulier les feuilles caduques.

**Calcicole (ou calciphile)** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui se rencontre préférentiellement sur des sols riches en calcium ; par extension, se dit des conditions elles-mêmes.

**Calcifuge** : qui ne se plaît pas en terrain calcaire.

**Canton** : subdivision de la voie de 1 500 m à 2 100 m de longueur dans laquelle on est en mesure de détecter la présence d'une circulation.

**Capacité** : nombre maximum de trains qu'il est possible de faire circuler sur une ligne, ou d'accueillir en gare, au cours d'une période donnée, en fonction des caractéristiques de l'infrastructure.

**Captage** : ensemble des installations permettant de recueillir les eaux d'une source ou d'une nappe.

**Caténaire** : dispositif aérien d'alimentation électrique des trains constitué d'un câble porteur et d'un fil de contact suspendus par des supports régulièrement espacés.

**Chambre d'Agriculture** : Établissement Public représentant les intérêts du monde agricole et forestier au niveau départemental et régional.

**Chiroptères** : ordre des chauves-souris.

**Circulations à contre-voie** : circulations se déplaçant sur une voie en sens inverse du sens normal, c'est-à-dire dans le sens contraire à la signalisation.

**Clothoïde** : courbe utilisée pour le tracé des routes et des voies de chemin de fer pour raccorder une droite à un cercle.

**Cœur de traversée** : pièce de fonderie, dans une traversée, assurant la continuité du roulement à l'endroit où se croisent les rails de chacune des voies sécantes.

**Cœur de croisement** : pièce de fonderie, dans un aiguillage, assurant la continuité du roulement à l'endroit où se croisent les rails de chacune des deux directions et présentant une lacune de guidage des roues d'un train.

**Cœur à pointe mobile** : cœur de croisement muni d'une pièce mobile permettant d'éviter la lacune de guidage.

**Coléoptères** : ordre d'insectes comprenant notamment les scarabées, les coccinelles et les hannetons.

**Compenser** : voir Démarche Éviter, Réduire, Compenser.

**Commission nationale du débat public (CNDP)** : autorité administrative indépendante dont le rôle est régi par la loi du 27 février 2002. La CNDP est chargée de "veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socioéconomiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire".

**Concertation** : démarche qui a pour objectif de recueillir les avis de tous les responsables politiques, socioéconomiques, associatifs et du grand public concernés par le projet. La concertation apporte au maître d'ouvrage et au ministre chargé des transports des éléments d'appréciation, complémentaires aux études, avant la prise de décision correspondant à chaque étape d'élaboration du projet.

**Conseil Général de l'Environnement et du développement Durable (GCEDD)** : Issu de la fusion du conseil général des ponts et chaussées et du service de l'inspection générale de l'environnement, il exerce une mission de conseil et d'expertise auprès des Ministères et des pouvoirs publics.

**Consultation** : phase de l'avant-projet s'adressant aux services de l'État, aux élus des collectivités concernées, aux instances socio-économiques et aux associations représentatives d'intérêts concernés par le projet, qui émettent, par écrit, sur la base d'un dossier d'études, des avis sur le projet.

**Cortège floristique** : ensemble des espèces végétales d'une station, d'un site, d'une région géographique... suivant le contexte.



**Couloir** : dans les études environnementales, désigne un espace globalement linéaire dans lequel les déplacements s'effectuent (animaux sauvages notamment) ou qui regroupe un certain nombre de caractéristiques communes établies sur sa longueur. (Synonyme : corridor).

**Coupe-accroche** : opération consistant à coupler/découpler en gare deux TAGV en unité simple pour desservir deux directions différentes et constituer un seul train sur le parcours commun.

**Courbes isophones** : courbes représentant les mêmes niveaux de contribution sonore d'un projet ou d'un équipement.

**Covisibilité** : patrimoine bâti visible depuis un autre ou deux édifices conjointement visibles d'un même point de vue

**Crue centennale** : crue dont la probabilité d'apparition du débit sur une année est de 1 sur 100.

**Culée** : point de jonction entre un remblai et un ouvrage d'art.

**Dalot** : petit ouvrage sous une infrastructure de transports (route, voie ferrée) pour assurer l'écoulement des eaux ou le passage d'animaux (petite faune).

**Déblai** : terrassement consistant à enlever des matériaux pour abaisser le niveau du terrain.

**Décibel (A) (dB(A))** : unité de référence d'acoustique utilisée après application d'un filtre, caractéristique des particularités fréquentielles de l'oreille humaine, dénommé (A).

**Déclaration d'utilité publique (DUP)** : acte administratif représentant la phase préliminaire d'une opération foncière projetée par une personne publique. La DUP permet d'acquérir, au besoin par voie d'expropriation, les terrains d'emprise nécessaires au projet.

**Défrichement** : toute opération volontaire, encadrée par une procédure réglementaire, visant à supprimer un espace boisé et à mettre fin à sa vocation forestière.

**Délaissé** : surface recoupée par une infrastructure nouvelle ou enclavée entre deux infrastructures linéaires, qui est de fait rendue difficile d'accès et donc peu exploitable aisément.

**Démarche Éviter, Réduire, Compenser** : On entend par « mesure » (d'évitement, de réduction ou compensatoire), tout dispositif, action ou organisation, dont l'objectif est de supprimer/éviter, réduire ou compenser un effet négatif des projets sur l'environnement. La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Le respect de l'ordre de cette séquence constitue une condition indispensable et nécessaire pour en permettre l'effectivité et ainsi favoriser l'intégration de l'environnement dans le projet ou le plan-programme. L'ordre de la séquence traduit aussi une hiérarchie : l'évitement étant la seule phase qui garantisse la non atteinte à l'environnement considéré, il est à favoriser. La compensation ne doit intervenir qu'en dernier recours, quand tous les impacts qui n'ont pu être évités n'ont pas pu être réduits suffisamment.

**Desserte** : service ferroviaire caractérisé par le nombre et la nature des arrêts dont bénéficie un site.

**Desserte de versants** : déplacements de proximité vers chaque centre urbain, mais avec peu de déplacements de bout en bout.

**Dévalaison** : action pour un poisson migrateur de descendre un cours d'eau pour une étape de son cycle biologique.

**Développement durable** : mode de développement prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, qui répond aux besoins présents, tout en veillant à ne pas gaspiller les ressources des générations futures ou compromettre leur capacité à satisfaire leurs propres besoins.

**Dévers** : relèvement transversal d'une voie ferrée. Il dépend donc de la vitesse et du rayon de la courbe. Il s'exprime par la différence de hauteur (en mm) entre le rail extérieur et le rail intérieur de la courbe.

**Directive « habitats »** : directive de l'Union Européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de flore sauvages, afin de promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

**Directive « Oiseaux »** : directive de l'Union Européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 pour promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen.

**Drainage** : opération qui consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau d'un sol.

**Dulçaquicole** : qui vit exclusivement en eau douce.

**Duplex** : rame de train à grande vitesse à deux niveaux.

**Écartement des rails** : distance séparant le flanc interne des deux files de rails d'une voie ferrée.

**Échelle logarithmique** : système de graduation utilisant une base logarithmique précise, particulièrement adapté pour rendre compte des ordres de grandeur dans les applications. Elle permet de rendre accessible une large gamme de valeurs de même signe.

**Éclissage** : dispositif réunissant l'extrémité de deux rails par deux éclisses placées de part et d'autre et serrées à l'aide de boulons.

**Écologie (d'une espèce)** : rapports d'une espèce avec son milieu ; ensemble des conditions préférentielles du milieu au sein desquelles se rencontre cette espèce (biologie d'une espèce).

**Écotone** : zone de transition écologique entre plusieurs écosystèmes.

**Édaphique** : ensemble des facteurs liés aux caractéristiques des sols qui ont une influence majeure sur la répartition des êtres vivants (végétaux et animaux).

**Embâcle** : obstruction d'un cours d'eau par un dépôt naturel entraînant une retenue d'eau importante.

**Emplacement réservé** : les emplacements réservés (au sens du 8° de l'article L 123-1 du Code de l'urbanisme) sont des terrains que le POS ou le PLU affecte à la création de voies et ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ou d'espaces verts et qui, en attendant d'être acquis par la collectivité, sont rendus inconstructibles. Le bénéficiaire de la réservation peut recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, si l'acquisition à l'amiable se révèle impossible. Le propriétaire peut, dès la publication du PLU, mettre en demeure le bénéficiaire de la réservation d'acquiescer le terrain, dans les conditions et délais précisés aux articles L 230-1 et suivant du Code de l'urbanisme.

**Emprise** : surface occupée par une route ou une voie ferrée et ses dépendances, incorporées au domaine de la collectivité publique.

**Endémique** : espèce qui se rencontre à l'état naturel, en une région restreinte, parfois avec seulement quelques stations ou spécimens.

**Engagements de l'État** : engagements pris par l'État et le maître d'ouvrage en matière d'environnement à l'issue notamment de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique. Ils comprennent les suites données aux observations et suggestions recueillies au cours de l'enquête publique et servent de référence à la mise au point détaillée du projet, à la mise en œuvre des diverses dispositions destinées à maîtriser ses effets sur l'environnement et au contrôle de la mise en œuvre effective des dispositions environnementales dans le cadre du bilan, après mise en service.

**Enquête parcellaire** : enquête qui, à partir d'une détermination très précise des biens fonciers à acquiescer, permet de connaître les propriétaires concernés ainsi que les locataires et tous ceux qui plus généralement peuvent prétendre à une indemnité.

**Entomologie** : science consacrée à l'étude des insectes.

**Entraxe** : distance entre les axes de deux voies de chemin de fer contiguës.

**Espaces agricoles et naturels protégés (PAEN) :** Un PAEN est un périmètre de protection renforcée qui s'applique aux zones A et N des PLU, confortant leur vocation agricole et naturelle au-delà des révisions et modifications de SCoT ou de PLU ; seul un décret interministériel permet une modification à la baisse du périmètre.

**Espace boisé classé :** en application de l'article L. 113-1 du Code de l'urbanisme, les plans locaux d'urbanisme (PLU) peuvent classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer (EBC).

**Espèce protégée :** espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (oeufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale.

**Espèce rare :** être vivant (animal ou végétal) dont on ne recense que très peu d'individus. Ces espèces peuvent être soit protégées soit figurer sur les listes rouges des départements ou du territoire national.

**Espèce remarquable :** terme général désignant de manière plus ou moins précise une espèce (végétale ou animale) de forte valeur patrimoniale.

**Estacade :** pont ferroviaire (ou routier) constitué d'une succession d'ouvrages élémentaires, de structure courante et de longueur inférieure ou égale à 90 m.

**État initial / actuel :** état qui se rapporte à la description des milieux naturels, humains et physiques en amont de la réalisation du projet. (scénario de référence).

**Étoile ferroviaire :** appellation donnée à un nœud ferroviaire dès lors qu'il comprend plusieurs branches, convergeant le plus souvent vers une gare centrale.

**Etude d'impact :** document visant à prendre en compte les préoccupations d'environnement à l'occasion de projets publics ou privés d'aménagement et de travaux qui, par leur importance, leurs dimensions ou leurs incidences sur le milieu naturel peuvent porter atteinte à cet environnement.

**Etude préalable agricole (EPA) :** En application de l'article L112-1-3 du code rural, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole font l'objet d'une étude préalable. Cette étude comporte notamment les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet et le cas échéant des mesures de compensation permettant de consolider l'économie agricole du territoire.

**Études préliminaires (EP) :** stade d'étude, avant la conception d'un projet, au cours duquel celui-ci est défini par ses grandes caractéristiques. Plusieurs fuseaux sont généralement étudiés.

**Eutrophisation :** enrichissement d'une eau en sels minéraux entraînant des déséquilibres écologiques tels que la prolifération de végétation aquatique ou l'appauvrissement du milieu en oxygène.

**Évitement (voie d') :** voie parallèle à une voie de circulation sur laquelle on peut garer un train, pour laisser libre l'itinéraire principal.

**Éviter :** voir Démarche Éviter, Réduire, Compenser.

**Exploitation :** ensemble des actions consistant à assurer le fonctionnement des services ferroviaires.

**Exutoire :** issue par laquelle l'eau d'un cours d'eau, d'un lac, d'une nappe s'écoule par gravité ; désigne également l'ouvrage ou conduit permettant de collecter et d'évacuer des eaux usées ou issues d'une installation de traitement des eaux.

**Ferroutage (ou transport « combiné accompagné ») :** mode de transport consistant à charger des camions complets sur un train : le tracteur, la remorque et le chauffeur.

**Flexure :** pli.

**Flore :** ensemble des espèces végétales rencontrées dans un espace donné.

**Flux de transit :** flux ayant pour origine et destination des pays étrangers, empruntant le réseau ferroviaire français.

**Flux internationaux :** flux entre la France et un pays étranger.

**Forêt-galerie** : désigne une forêt longue et étroite qui longe les rives d'un cours d'eau.

**Frayère** : secteur de cours d'eau dont les caractéristiques conviennent à une espèce de poisson pour y frayer.

**Fréquence** : nombre de trains pendant un temps donné.

**Fréquentation** : nombre de voyageurs utilisant un service ferroviaire.

**Futaie** : forêt gérée de façon à produire des arbres de grande dimension au fût (partie du tronc sans branches) élevé et droit.

**Fuseau** : bande de territoire d'une largeur généralement comprise entre 0,5 et 2 km et couvrant des zones de moindre impact, dans laquelle sont étudiées plusieurs solutions de tracé d'une infrastructure linéaire.

**Gagnage** : lieu où le gros gibier va chercher sa nourriture.

**Gaz à effet de serre (GES)** : composés chimiques contenus dans l'atmosphère qui piègent les rayons infrarouges émis par la terre. Plus ils sont abondants, plus l'atmosphère et le sol se réchauffent. Ces gaz, dont le principal est le dioxyde de carbone ou gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), sont présents naturellement en quantité minoritaire dans l'atmosphère (moins de 1%).

**Géométrie** : forme d'une infrastructure (profil en long, profil en travers, tracé...).

**Géomorphologie** : domaine de la géographie qui a pour objet la description, l'explication et l'évolution des formes du relief terrestre.

**Grande faune** : espèces animales rattachées aux grands mammifères (chevreuils, sangliers...).

**Grave** : terrain alluvionnaire possédant une granulométrie homogène et utilisé pour la constitution de la couche de base d'une chaussée.

**Habitat** : Environnement physico-chimique et biologique dans lequel vit et se reproduit une espèce animale et végétale.

**Halophile (ou halophyte)** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui croît exclusivement ou préférentiellement sur des sols contenant des chlorures, en particulier le sel (NaCl).

**Halte ferroviaire** : point d'arrêt ferroviaire dépourvu de bâtiment voyageurs et de présence permanente de personnel.

**Héliophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

**Herbacé** : qui a la consistance souple et tendre de l'herbe.

**Hourdis** : corps de remplissage d'un tablier de pont.

**Hydromorphie** : qualité d'un sol qui se retrouve régulièrement saturé en eau.

**Hydrophyte** : forme biologique des plantes qui vivent immergées dans l'eau (les bourgeons dormants et les feuilles sont dans l'eau) une bonne partie de l'année voire toute l'année.

**Hydrophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement et croissant en conditions très humides (sol inondé en permanence) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

**Impact** : effet causé sur un élément de l'environnement par un aménagement ou les travaux nécessaires à cet aménagement. Un impact peut être positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent. Un impact négatif peut être soit supprimé, soit réduit par la mise en place d'une ou des mesures appropriées. Il peut également, en cas d'impossibilité à le réduire, être compensé au moyen d'une ou des mesures compensatoires.

**Impact brut** : impact existant avant la réalisation des mesures en faveur de l'environnement.

**Impact résiduel** : impact subsistant après réalisation des mesures en faveur de l'environnement.

**Indice Biologique Diatomées (IBD)** : calculé à partir de l'étude des communautés de diatomées (algues microscopiques pourvues d'un squelette en silice), cet indice permet l'évaluation de la qualité générale de l'eau de tous les cours d'eau.

**Indice Biologique Général Normalisé (IBGN)** : indice permettant d'évaluer la qualité de l'eau (matières organiques essentiellement) et des habitats des petits cours d'eau peu profonds. Il s'agit de l'étude du peuplement d'invertébrés aquatiques (larves d'insectes, mollusques, vers, crustacés, de taille supérieure à 0,5 mm).

**Indice Poisson Rivière (IPR)** : indice consistant à mesurer l'écart entre la composition du peuplement de poissons sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique (utilise dans l'eau un courant électrique de faible intensité qui étourdit les poissons et permet leur capture), et la composition du peuplement de poissons attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme.

**Infrastructure** : dans le domaine ferroviaire, ensemble des aménagements et des installations fixes constituant une ligne ferroviaire.

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** : installations identifiées comme potentiellement polluantes ou dangereuses pour l'environnement (notamment émission de polluants atmosphériques, de produits aqueux, stockages de produits toxiques, explosifs...). Ces installations sont régies par le livre V/ titre 1 du code de l'environnement.

**Interconnexion** : dans le domaine ferroviaire, ligne dont le rôle est d'assurer la jonction entre des parties du réseau éloignées et non connectées entre elles.

**Intermodalité** : utilisation successive de plusieurs modes de transports sur un même trajet.

**Interopérabilité** : caractérisation d'une infrastructure accessible à tout TAGV européen respectant les spécifications du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse.

**Intersecteur (TGV)** : TGV qui n'a ni pour origine ni pour destination une des grandes gares parisiennes. Il relie donc une gare de province à une autre gare de province (voire étrangère, Bruxelles par exemple) sans desservir une gare *intramuros* de Paris.

**Intervisibilité** : relation visuelle mutuelle entre deux structures ou lieux.

**Intrants** : en agriculture, désigne l'ensemble des produits qui ne sont pas naturellement présents dans le sol et qui y sont rajoutés afin d'améliorer le rendement de la culture.

**Isophone** : courbe de niveau sonore égal.

**Isotopes** : atomes dont les noyaux ont un nombre de protons identique mais des nombres de neutrons différents.

**Jour ouvrable de base (JOB)** : jour défini hors des jours de pointe de trafic. Il correspond à la desserte offerte les mardis, mercredis et jeudis.

**Karstiques** : le karst désigne les régions calcaires où se manifestent des phénomènes de circulation souterraines des eaux. Les formes les plus connues sont les grottes et les rivières souterraines. Les zones karstiques présentent des risques potentiels d'effondrement de terrain lors de travaux de terrassement.

**LAeq ou niveau acoustique équivalent** : moyenne des niveaux de bruit mesurés sur une période donnée.

**Laisse** : bras de cours d'eau ou dépression naturelle avec peu d'eau, alimentés par les hautes eaux (eaux superficielles et/ou nappes souterraines).

**Laminaire** : pour un cours d'eau, se dit d'un écoulement sans turbulence.

**Lançage** : opération consistant à mettre en place un tablier de pont depuis une rive pour l'amener dans sa position définitive sur ses appuis.

**Lépidoptères** : ordre d'insectes des papillons.

**Lessivé (sols)** : sol dont l'argile libre ainsi que les minéraux associés et le fer ont été entraînés par l'eau vers le bas (en profondeur ou en bas de pente).

**Leucogranite** : granite contenant de la muscovite et riche en alumine.

**Libération (des contraintes)** : il s'agit d'une opération qui consiste, après la pose des rails, à homogénéiser les contraintes à l'intérieur du rail avant de le fixer, à la température de référence souhaitée.

**Ligne à grande vitesse (LGV)** : ligne ferroviaire dont les caractéristiques techniques permettent la circulation de trains aptes à grande vitesse (TAGV), à des vitesses maximales élevées (au-delà de 250 km/h généralement) et avec une signalisation adaptée (différente de celle d'une ligne classique).

**Ligne classique** : ligne ferroviaire qui n'est pas une ligne à grande vitesse.

**Ligneux** : formé de bois ou ayant la consistance de bois.

**Liste rouge de l'UICN** : la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Ces critères s'appliquent à toutes les espèces et à toutes les parties du monde.

**Lit majeur** : partie d'une plaine alluviale hors d'eau en régime normal mais inondable en période de crue.

**Lit mineur** : creux naturel occupé par le cours d'eau en période de basses eaux (à la différence du lit majeur, correspondant au débordement en cas de crue).

**Lixiviation** : correspond à la percolation lente de l'eau à travers le sol, accompagnée de la dissolution des matières solides qui y sont contenues.

**Loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 (LOTI)** : loi qui fixe le cadre d'intervention de l'État, vise à organiser les transports et à en réglementer les conditions d'exécution.

**Longs rails soudés (LRS)** : rail continu posé sur plusieurs dizaines de kilomètres sans joint de dilatation.

**Luvisol** : sol lessivé.

**Maillage** : action de relier des éléments d'un ou plusieurs réseaux entre eux. Plus un réseau est maillé, plus il est théoriquement performant.

**Maintenance** : ensemble des actions nécessaires pour garantir le bon état et le fonctionnement correct d'une installation.

**Maître d'œuvre** : personne physique ou morale qui conçoit et réalise une partie des travaux pour le compte du maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre apporte une réponse technique, économique et architecturale, au programme défini par le maître d'ouvrage.

**Maître d'ouvrage** : personne morale pour le compte de laquelle l'ouvrage est construit. Pour un établissement public, en tant que responsable principal de l'ouvrage, il remplit une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

**Marche-type** : horaire jalonné de circulation (temps de parcours notamment) d'un train de référence effectuant une certaine mission selon ses caractéristiques propres (masse remorquée maximale majorée, puissance de la locomotive-type, caractéristiques-type de freinage) sur un itinéraire donné.

**Masque drainant** : dispositif technique permettant d'assécher des terrains gorgés d'eau.

**Masse d'eau superficielle (ou de surface)** : partie distincte et significative des eaux de surface telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières.

**Massif buissonnant** : plantation surfacique de plantes buissonnantes ou couvre-sol : sa hauteur n'excède pas un mètre.

**Matériaux détritiques** : éléments solides qui proviennent de l'érosion de roches et de sols préexistants, dont les fragments ont été transportés jusqu'à un lieu de dépôt.

**Mégaphorbiaie** : formations végétales de hautes plantes herbacées se développant sur des sols humides et riches.

**Merlon** : modelé de terre, généralement de forme trapézoïdale, végétalisé à vocation acoustique et/ou paysagère.

**Mésio-xéro-thermophile** : se dit d'une espèce végétale de milieu sec à moyennement sec, affectionnant l'exposition ensoleillée.

**Messicole** : espèce végétale annuelle dont le milieu de vie préférentiel est un champ de céréales.

**Mesure compensatoire** : mesure mise en œuvre lorsqu'un impact direct ou indirect du projet ne peut être réduit.

**Mesure d'accompagnement** : mesure le plus souvent d'ordre économique ou contractuelle visant à circonvenir, coordonner ou maîtriser les effets du projet.

**Mesure d'insertion** : dispositions de toutes natures destinées à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet, mais aussi à optimiser ses effets positifs.

**Mesure de réduction** : mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon prévenir l'apparition d'un impact.

**Mesure d'évitement** : mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix fait pour la réalisation du projet.

**Métropole** : selon l'article L5217-1 du code général des collectivités territoriales, une métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui regroupe plusieurs communes « d'un seul tenant et sans enclave » qui s'associent au sein d'« un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la compétitivité et la cohésion ». Constitué sur la base du volontariat, le statut de métropole est accessible aux ensembles de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants..

**Milieux naturels** : milieu dans lequel l'environnement paysager, la biodiversité et les processus écologiques n'ont pas été altérés de manière permanente ni à long terme par les activités humaines. L'analyse des milieux naturels désigne l'étude descriptive et fonctionnelle des écosystèmes, de la faune, de la flore, ainsi que des habitats naturels.

**Mise à la terre** : connexion de l'installation d'alimentation électrique à une prise de terre, par un fil conducteur, ce qui permet de protéger l'installation vis-à-vis des chocs électriques.

**Mitage** : dissémination spontanée ou insuffisamment contrôlée de constructions implantées dans des zones rurales ou en périphérie des agglomérations, entraînant une détérioration du paysage et des risques de pollution du milieu naturel.

**Mixité** : circulation sur un même tronçon de trains ayant des différentiels de vitesse importants (TAGV, TER, trains de fret).

**Modal** : relatif à un mode de transport (automobile, train, avion, bateau...).

**Modelé de terre** : stockage définitif de terres sur un site, qui font l'objet d'un nivellement pour leur intégration, puis d'un enherbement, ou d'un boisement, ou d'une restitution à l'agriculture.

**Modelé paysager** : déplacement ou apport de terres avec un nivellement spécifique permettant de masquer un élément « incident » dans le paysage ou d'améliorer son intégration.

**Monétarisable** : valorisable d'un point de vue monétaire, se dit d'un paramètre physique auquel on peut affecter une valeur économique.

**Monument historique** : immeuble ou mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique. Les monuments historiques peuvent être inscrits ou classés.

**Mouvement des terres (Etude du)** : pour la réalisation de travaux de terrassement, recherche de l'optimisation du transport des matériaux disponibles sur un chantier (déblais, emprunts, stocks) pour la construction des remblais.

**Multimodalité** : caractéristique d'un pôle ou d'un site de transport dans lequel plusieurs offres de nature différente sont disponibles (train, automobile, avion, bateau...), qu'elles soient utilisées successivement (voir aussi Intermodalité) ou alternativement.

**Multimodal** : combinaison entre plusieurs modes de transport (air, route, rail, voie d'eau, maritime...) pour effectuer un même trajet.

**Mur antibruit** : protection acoustique, appelée aussi écran acoustique, élevée à proximité des zones habitées, où le niveau du bruit dépasse le seuil réglementaire.

**Natura 2000** : réseau ayant pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il est composé de sites désignés par les États membres en application des directives européennes dites "Oiseaux" et "Habitats" de 1979 et 1992, et assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

**Neutrophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH neutres (ni acides, ni basiques) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

**Nitrophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant sur des sols riches en composés azotés ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

**Nivellement Général de la France (NGF)** : permet de caractériser l'altitude d'un point géographique sur le territoire français, par rapport à la référence d'altitude 0 m à Marseille.

**Nœud** : croisement entre plusieurs voies de transport avec possibilité importante de correspondances pour les voyageurs, permettant des voyages dans de nombreuses directions.

**Oligotrophes** : milieux pauvres en éléments nutritifs.

**Option de passage** : bande de territoire pouvant aller jusqu'à plusieurs kilomètres de largeur, utilisée au stade des pré-études fonctionnelles et au sein de laquelle sont identifiés, au stade d'étude ultérieur, des fuseaux.

**Orthophotoplans** : photographies aériennes qui ont été traitées pour éliminer les déformations dues aux reliefs et à la perspective.

**Orthoptères** : ordre d'insectes à élytres mous, et à ailes postérieures pliées dans le sens de la longueur (sauterelles, grillons, etc.).

**Ouvrage d'art** : construction de génie civil permettant d'assurer la continuité d'une infrastructure lors du franchissement d'un obstacle naturel ou d'une autre infrastructure.

**Ouvrage d'art courant** : ouvrage d'art de modèle répétitif dont la taille reste modeste ; conventionnellement, la travée centrale ne dépasse pas la trentaine de mètres et la longueur totale 80 m.

**Ouvrage d'art non courant** : ouvrage d'art de taille plus importante et qui permet de franchir des obstacles importants tels que les vallées, les grandes infrastructures (autoroute, voie ferrée, ...).

**Ouvrage hydraulique (OH)** : construction permettant le franchissement d'un cours d'eau ; il peut s'agir de buse pour les franchissements de petite dimension, ou de cadre ou dalot pour les franchissements plus importants.

**Oxydant** : espèce chimique (atome, ion, molécules ...) capable de gagner un ou plusieurs électrons lors d'une réaction d'oxydoréduction.



**Pantographe** : pièce mécanique articulée située au-dessus de la locomotive et permettant de capter le courant électrique par frottement sur la caténaire.

**Partenariat public-privé (PPP)** : mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à un prestataire privé pour financer et gérer un équipement assurant un service public. Les acteurs publics et privés se partagent les ressources, les risques et les bénéfices.

**Pas de banalisation** : terme ferroviaire correspondant à la distance entre deux points de changement de voies (PCV), en général de l'ordre de 25 km sur une LGV.

**Pédologie** : branche de la géologie appliquée qui étudie les caractères chimiques, physiques et biologiques, l'évolution et la répartition des sols.

**Perception paysagère** : sentiments ou émotions ressentis par l'observateur d'un paysage au travers d'une dimension sociale, culturelle, historique ou légendaire.

**Périmètre d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE)** : L'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental est une opération collective et concertée de restructuration foncière du territoire

**Petite faune** : espèces animales rattachées aux petits mammifères, batraciens, reptiles, oiseaux, chauves-souris...

**Phragmitaies** : roselières.

**Philopatrie** : tendance des êtres vivants à rester ou à revenir à l'endroit où ils sont nés.

**Phytocénose** : ensembles des espèces végétales dans un même milieu.

**Pile** : élément vertical intermédiaire d'un pont soutenant le tablier.

**Pionnier(ère)** : relatif à une espèce ou un ensemble d'espèces aptes à coloniser des terrains nus ; relatif à une espèce ou un ensemble d'espèces annonçant l'évolution future de la végétation (exemple : espèce pionnière forestière dans une friche).

**Piste DFCI** : Les voies de défense des forêts contre l'incendie (appelée fréquemment pistes DFCI) ont pour objet de permettre la circulation des véhicules et personnels chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt à l'intérieur des massifs forestiers afin d'en assurer la protection.

**Plan Général des Travaux** : Il s'agit d'une pièce du dossier de Déclaration d'Utilité publique. Le plan général des travaux doit permettre d'avoir une idée exacte des travaux envisagés et de visualiser l'emprise du projet

**Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** : outil de gestion de la promenade et de la randonnée, de la compétence des Conseils Départementaux.

**Plan d'Occupation des Sols (POS)** : voir Plan local d'urbanisme (PLU).

**Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : le plan local d'urbanisme est issu de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains, loi Gayssot du 13 décembre 2000). Il remplace le POS (plan d'occupation des sols). Contrairement à ce dernier qui se contentait de réglementer l'occupation des sols, le PLU engage une réflexion collective sur l'aménagement communal à l'horizon des quinze années suivant son élaboration.

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** : le plan local d'urbanisme intercommunal, instauré par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010, est un document de planification et d'urbanisme réglementaire réalisé à l'échelle d'un ensemble de communes. L'intercommunalité est aujourd'hui souvent l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

**Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** : Les PPRT sont des plans qui organisent la cohabitation des sites industriels à risques et des zones riveraines. Ils ont vocation, par la mise en place de mesures préventives sur les zones habitées et sur les sites industriels, à protéger les vies humaines en cas d'accident.

**Plan Simple de Gestion (PSG)** : document de gestion forestière, obligatoire pour les forêts privées de superficie supérieure ou égale à un seuil fixé par les départements et compris entre 10 et 25 hectares, et pour les forêts privées de plus de 10 hectares d'un seul tenant lorsqu'elles bénéficient d'une aide publique.

**Plateforme aéroportuaire** : domaine aéroportuaire formant un tout géographique, sur lequel sont établies les infrastructures liées au transport aérien (pistes, aéroports, espaces verts, zones d'activités...).

**Plateforme ferroviaire** : zone large d'une quinzaine de mètres environ en section courante pour une infrastructure à 2 voies, préparée pour recevoir le ballast, les traverses et les rails.

**Podzol (ou podzosol)** : type de sol au pH très acide ; il est très peu fertile pour l'agriculture.

**Point de Changement de Voie (PCV)** : éléments de voies servant à faire changer un train de voie. Ces appareillages sont implantés, pour la sécurité ou permettre l'entretien des voies, tous les 25 kilomètres environ. Tous les 50 à 75 km, ces postes de changement de voie sont agrémentés de voies d'évitement. Ces voies de triage permettent de stocker des trains comme en gare. Ils se nomment alors points de changement de voie avec évitement (PCVE).

**Point saillant** : endroit porteur d'un enjeu environnemental majeur.

**Pôle** : entité géographique exerçant une attraction vis-à-vis de territoires alentours. Les expressions « multipolaire » (plusieurs pôles) ou « polarisation » (effet d'attraction exercé par un pôle) s'y rapportent.

**Pôle d'Échange Multimodal (PEM)** : c'est un lieu d'échanges où se connectent différents modes de transports : train, métro, bus, circulations douces... Il permet de faciliter les correspondances, tant pour les liaisons de proximité que pour les déplacements nationaux et internationaux, tout en offrant des services adaptés aux besoins de tous les usagers.

**Pôle urbain** : unité urbaine offrant 5 000 emplois ou plus et n'appartenant pas à la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

**Polyculture** : culture simultanée de différents produits sur un même domaine, dans une même région.

**Pont-rail** : pont permettant à la ligne ferroviaire de passer au-dessus d'un obstacle (route, rivière...).

**Pont-route** : pont permettant à une route de passer au-dessus d'une ligne ferroviaire.

**Points durs** : secteurs où se cumulent des enjeux de niveau de sensibilité fort et très fort, par rapport à la problématique posée. Outil d'aide à la décision, ils ont vocation à constituer un référentiel commun (maître d'ouvrage, acteurs locaux, administrations...) reflétant la sensibilité des territoires traversés.

**Poste de Commande à Distance (PCD)** : postes, sortes de tour de contrôle, permettant de contrôler les itinéraires et de commander l'ensemble des appareillages de voies et la signalisation sur un tronçon de ligne.

**Préemption (Droit de)** : droit légal ou contractuel accordé à certaines personnes physiques ou morales, privées (locataire, fermier, indivisaire, SAFER, ...) ou publiques (collectivités territoriales...) d'acquiescer un bien par priorité à toute autre personne, lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre.

**Produit phytosanitaire** : produit utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux. Par extension on utilise ce mot pour des produits utilisés pour contrôler des plantes, insectes et champignons.

**Profil en long** : courbe traduisant les variations d'altitude de la ligne par rapport au terrain naturel ; la ligne peut se situer en remblai, en déblai ou au niveau du terrain naturel.

**Profil en travers** : coupe verticale, perpendiculaire à l'axe en plan et montrant les divers éléments caractéristiques du projet.

**Programme fonctionnel** : liste des fonctions et des besoins à satisfaire par un projet avec leur niveau de performance et les résultats à atteindre.

**Protohistoire** : événements concernant l'humanité, immédiatement antérieurs à l'apparition de l'écriture et contemporain de la première métallurgie (3<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> millénaire avant J.-C.).

**QMNA** : terme hydraulique : Débit (Q) Mensuel (M) minimal (N) de chaque Année civile (A) d'un cours d'eau. Il s'agit du plus faible débit des 12 débits mensuels d'une année civile.

**QMNA5** : terme hydraulique : Débit (Q) Mensuel (M) minimal (N) Annuel (A) se produisant 1 fois tous les 5 ans. Il est aussi appelé débit d'étiage quinquennal.

**Raccordement** : voie ferrée permettant la jonction entre deux lignes ferroviaires distinctes.

**Radier** : dalle épaisse en maçonnerie qui constitue la fondation d'un ouvrage, le plancher d'une fosse, d'un canal.

**Rankosol** : sol de montagne humide et riche en matière humique.

**Redoxisol** : sol engorgé peu acide.

**Redresseur (ou convertisseur alternatif – continu)** : convertisseur destiné à alimenter une charge de type continu, à partir d'une source alternative. La source est, la plupart du temps, du type tension.

**Réduire** : voir Démarche Éviter, Réduire, Compenser.

**Référentiel technique** : document qui présente les exigences générales de conception ou de maintenance d'une ligne.

**Refoulement** : Manœuvre dans laquelle l'engin moteur pousse les véhicules permettant au train de reculer.

**Relictuel (Milieu relictuel)** : écosystème d'habitat de taille restreinte et protégé dans lequel les espèces animales se développent dans une moindre concurrence vitale, c'est-à-dire un milieu faiblement compétitif.

**Remblai** : terrassement consistant à rajouter des matériaux pour surélever un ouvrage (voie ferrée, route).

**Report modal** : transfert d'une partie des voyageurs ou de marchandises d'un mode de transport sur un autre mode de transport.

**Réserve naturelle** : espaces protégés dans le but de conserver des milieux naturels patrimoniaux dignes d'intérêt.

**Réservoir de biodiversité (réservoir biologique)** : zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...). Elles peuvent aussi être dénommées « cœur de nature », « zones noyaux », « zones sources », ...

**Rétablissement** : passage dénivelé (au-dessus ou en-dessous d'une infrastructure) qui permet de garantir les possibilités d'accès, de circulation, de passage des riverains, du trafic existant, des réseaux, de la grande faune, après construction de la voie.

**Revanche** : hauteur à appliquer pour le débouché d'un ouvrage hydraulique, au-dessus de la cote d'eau de référence.

**Ripisylve** : végétation se développant en bordure des cours d'eau.

**Ripper** : équipement muni de dents monté sur un engin de travaux et permettant de défoncer profondément le sol.

**Risberme** : plate-forme située en flanc d'un talus de déblai ou de remblai de grande hauteur pour augmenter sa stabilité et faciliter son entretien. Selon la hauteur du déblai ou du remblai, plusieurs risbermes peuvent être implantées.

**Robustesse** : capacité pour un système d'exploitation à ne pas être perturbé durablement par un incident mineur de circulation.

**Rudérale** : se dit d'une plante qui croît dans les décombres.

**Saut de mouton** : ouvrage d'art permettant à une ligne d'en franchir une autre au droit d'une bifurcation.

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** : document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local, doté d'une portée juridique.

**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** : outil de planification de la politique de l'eau, permettant de fixer les orientations et perspectives de gestion durable de la ressource en eau à l'échelle des bassins hydrographiques.

**Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI)** : Le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) est chargé, sous l'autorité du Premier ministre, de la mise en œuvre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), un programme exceptionnel de soutien à l'innovation dans des secteurs clés pour créer emplois et croissance durables. Il assure également l'évaluation socio-économique des grands projets d'investissement public ainsi que la coordination du plan d'investissement européen (« Plan Juncker »).

**Seveso** : ville italienne connue pour une pollution à la dioxine en 1976, qui a donné son nom à une directive européenne pour la protection des installations classées vis-à-vis de l'environnement.

**Schéma directeur (SD ou SDAU)** : voir schéma de cohérence territoriale.

**Schéma de cohérence territoriale (SCOT)** : document de planification permettant aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence, dans le respect du principe de subsidiarité, leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement. Il s'agit, par exemple, de lier la réalisation des infrastructures de transports et les extensions urbaines. L'élaboration d'un SCOT permet en outre aux communes de réaliser en commun certaines études qui seront nécessaires à l'élaboration de leurs plans locaux d'urbanisme (PLU). Le SCOT a été instauré en remplacement des anciens schémas directeurs (SD) par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000.

**Sectionnement** : subdivision de la caténaire en plusieurs parties alimentées par des sources différentes.

**Section de séparation** : point de jonction entre deux sections de caténaires alimentées séparément.

**Sensibilité** : exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un enjeu environnemental du fait de la réalisation d'un projet. Les niveaux de sensibilité sont utilisés pour comparer les enjeux environnementaux.

**Servitude d'utilité publique** : contraintes d'utilisation ou d'occupation des sols, affectant les terrains nus ou bâtis, et liées à un immeuble, un droit de passage, une infrastructure, ou des réseaux divers...

**Sidérolithique** : dépôt sableux de l'ère tertiaire.

**Sillon** : plage temporelle dégagée sur une voie pour la circulation d'un train.

**Site classé** : sites et monuments naturels protégés dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est exceptionnel.

**Site inscrit** : sites et monuments naturels protégés dont l'intérêt paysager ne justifie pas un classement, mais la surveillance de leur évolution, afin de conserver la qualité des paysages.

**Sitologique** : relatif au site naturel.

**Socio-économie** : approche intégrant des facteurs sociaux dans les calculs économiques. Par exemple, la sécurité, les gains de temps, l'impact sur l'environnement... sont des critères socio-économiques.

**Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

**Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période donnée. Il est également appelé « accroissement naturel » ou « excédent naturel » de population.

**Sous-station électrique** : poste de transformation et de distribution du courant électrique nécessaire à l'alimentation de la caténaire.

**Spécifications Techniques d'Interopérabilité** : textes d'application des directives Européennes relatives à l'aptitude du système ferroviaire à une exploitation sans interruption sur l'ensemble du territoire européen.

**Strate végétale** : niveau atteint par le feuillage des végétaux.

**Structure paysagère** : système formé par des éléments de paysage et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations.

**Substratum** : roche en place, plus ou moins masquée par des dépôts superficiels.

**Surface agricole utile (SAU)** : la SAU est constituée de l'ensemble des terres d'une exploitation vouées à la production agricole, c'est-à-dire les terres labourables, les surfaces toujours en herbe, les sols de cultures permanentes et les jachères.

**Sur-gabarit** : dégagement d'une hauteur supérieur à celle strictement nécessaire sous un ouvrage.

**Swarming (période de)** : période de rassemblement des chiroptères dans quelques sites appelés sites de « swarming ». La principale caractéristique de ces sites d'essaimage est la présence massive de plusieurs espèces au même endroit et en même temps à l'automne, période de reproduction des chauves-souris (juste avant l'hibernation).

**Systémique (approche/démarche)** : méthode d'analyse, d'appréhension d'un système complexe privilégiant l'approche globale par rapport à l'étude exhaustive des détails.

**Tablier** : élément horizontal d'un pont, supporté par ses appuis, et permettant les circulations routières ou ferroviaires.

**TAGV** : train apte à la grande vitesse.

**TAGV de jonction** : TAGV assurant des trajets de province à province, en contournant Paris (par opposition à TAGV radial).

**Talweg ou Thalweg** : ensemble des points les plus bas d'une vallée sèche ou humide, empruntée ou non par un cours d'eau.

**Taux d'actualisation (TA)** : indicateur pour apprécier l'intérêt que représentent les investissements publics pour la collectivité, au regard des bénéfices futurs attendus. Son niveau dépend du poids que l'on souhaite donner au futur. On donne ainsi plus de valeur au futur si le taux d'actualisation est faible, favorisant les investissements à long terme.

**Taux de rentabilité interne (TRI)** : la valeur actuelle nette d'un projet diminue au fur et à mesure que le taux d'actualisation s'accroît. Le TRI est le taux pour lequel la valeur actuelle nette (VAN) est nulle. Il permet donc de rémunérer le capital investi et non encore remboursé, sur toute la durée de vie de l'investissement, et de rembourser le capital investi dans le projet. Le TRI est aussi le coût maximum des capitaux que le projet pourrait supporter.

**Taxon** : unité formelle représentée par un groupe d'organismes vivants, à chaque niveau de la classification des êtres vivants (classe, ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce...) ou des communautés végétales (classe, ordre, alliance, association, ...).

**Taxonomie** : science ayant pour objet la classification des espèces animales et végétales, ou des communautés végétales.

**Terrassements** : terme recouvrant l'ensemble des mouvements de terre (remblais et déblais) nécessaires pour la préparation de la plate-forme d'un projet.

**Terrier** : ouvrage de franchissement de voies ferrées par d'autres voies ferrées en souterrain.

**Thermophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui croît préférentiellement dans des sites chauds (et généralement ensoleillés) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

**Tiroir** : voie en impasse, en général située dans une gare, servant à effectuer certaines manœuvres.

**Topographie** : étude des formes (relief) du terrain.

**TP01** : indice INSEE d'actualisation des prix dans le secteur d'activité des travaux publics.

**Tracé en plan** : vue de dessus de la LGV telle qu'elle apparaît sur les cartes.

**Train de messagerie** : train de fret circulant à une vitesse plus élevée qu'un train de marchandises, comprise entre 120 et 200 km/heure.

**Train de travaux** : il s'agit d'un train servant à l'entretien, courant ou lourd, et à la réparation d'une voie ferrée. Il peut être composé de plusieurs types de véhicules, selon les interventions à réaliser.

**Trame verte et bleue (TVB)** : outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent pour assurer la survie des espèces animales et végétales et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales.

**Travée** : portion de pont comprise entre deux appuis successifs (piles).

**Traverse** : élément fondamental d'une voie ferrée, il s'agit d'une pièce en béton posée en travers de la voie, sous les rails, pour en maintenir l'écartement et l'inclinaison, et transmettre au ballast les charges des véhicules circulant sur les rails.

**Traversée** : appareil de voie permettant le croisement de deux voies sécantes.

**Treillis (ou système triangulé)** : assemblage de barres verticales, horizontales et diagonales formant des triangles, de sorte que la déformabilité est réduite lorsqu'il est soumis à un effort.

**Unité multiple** : train formé généralement de deux rames aptes à la grande vitesse dont la longueur peut atteindre 400 m (476 m en cas de rames TGV Atlantique).

**Unité simple** : Train formé d'une seule rame TAGV de 200 m de longueur (238 m en cas de rame TGV Atlantique).

**Unité paysagère** : portion de territoire caractérisée par l'homogénéité de sa composition : relief, occupation du sol, exploitation de l'espace, spécificité du bâti, végétation.

**Valeur actuelle nette (VAN)** : dans le cas d'un investissement, la valeur actuelle nette est la différence entre la valeur actuelle qu'apportera cet investissement et le capital investi. Une VAN positive détermine si l'investissement peut être entrepris.

**Valeur limite exceptionnelle** : valeur limite des paramètres de conception d'une infrastructure plus restrictive que la valeur limite normale. Elle n'est pas utilisée au stade APS afin de conserver une marge d'adaptation du projet en phase ultérieure.

**Valeur limite normale** : valeur limite utilisée lorsque les enjeux techniques ou environnementaux sont importants.

**Valeur recommandée** : valeur normale utilisée dans le cas de conditions normales d'exploitation. C'est la valeur utilisée à la conception du projet lorsque les enjeux techniques ou environnementaux permettent une bonne insertion.

**Vallée sèche** : vallée qui a été occupée et modelée par un cours d'eau, mais qui ne l'est plus aujourd'hui. Cas fréquent dans les systèmes karstiques.

**Voie déviée** : désigne, dans un aiguillage, la voie de l'itinéraire secondaire parcouru en déviation (généralement à une vitesse moindre qu'en voie directe).

**Voie directe** : désigne, dans un aiguillage, la voie de l'itinéraire principal parcouru sans déviation et à la vitesse nominale permise sur l'itinéraire principal.

**Voie verte** : axe de circulation ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés (piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite et cavaliers), dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale.

**Vulnérabilité au changement climatique** : degré auquel un système est susceptible ou incapable de faire face aux effets néfastes du changement climatique, y compris la variabilité et les extrêmes climatiques. Le degré de vulnérabilité dépend de la nature, de l'ampleur et de la rapidité des variations climatiques et des fluctuations auxquelles un système ou un secteur est exposé, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation. (Source European Climate Adaptation Platform)

**Warren** : type de pont avec poutres latérales en treillis, composées de barres métalliques triangulées.

**Xéro-thermophiles** : milieux secs et chauds.

**Xérophile** : se dit d'une plante ou d'un groupement végétal s'accommodant de conditions sèches ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

**Xylophage** : espèce se nourrissant d'arbres morts ou sénescents.

**Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)** : site ayant un grand intérêt ornithologique, car hébergeant des populations d'oiseaux jugées d'importance communautaire. Ces zones ont été recensées dans le cadre d'un inventaire national effectué sous l'autorité du ministère de l'Environnement et coordonné par la Ligue pour la protection des oiseaux.

**Zone de passage** : bande d'une largeur moyenne d'un kilomètre avec des enjeux environnementaux moindres, dans laquelle plusieurs tracés de ligne nouvelle peuvent s'inscrire.

**Zone humide** : selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1 du code de l'environnement)..

**Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** : zones identifiées dans le cadre d'un inventaire du patrimoine naturel, et présentant un intérêt biologique par la présence d'un habitat naturel d'intérêt, ou d'une espèce végétale ou animale rare, menacée ou protégée. On distingue les ZNIEFF de type I qui s'étendent sur des surfaces généralement limitées et les ZNIEFF de type II qui s'appliquent à de grands ensembles naturels riches, peu modifiés ou présentant des potentialités biologiques importantes.

**Zone préférentielle de passage (ZPP)** : la zone préférentielle de passage est la zone de passage qui, comparativement aux autres zones de passage étudiées, répond le mieux aux objectifs de préservation des territoires traversés, d'optimisation des coûts et de respect des fonctionnalités définies pour le projet.

**Zone de Protection Spéciale (ZPS)** : zone découlant de la mise en œuvre de la Directive "Oiseaux", politique communautaire de préservation de la nature. Les sites désignés ZPS sont issus en général de zones de l'inventaire ZICO ayant fait l'objet de programme de préservation et bénéficiant de mesures contractuelles ou éventuellement réglementaires permettant leur préservation sur le long terme. Ce sont donc des zones à enjeu européen, bénéficiant d'une possibilité d'accès à certaines aides financières européennes.

**Zone spéciale de conservation (ZSC)** : zone découlant de la mise en œuvre de la Directive "Habitats", politique communautaire de préservation de la nature. Les sites désignés ZSC sont soumis à des mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné.

## 2. SIGLES EMPLOYÉS

**AB** : Agriculture biologique (label)

**ABF** : Architecte des Bâtiments de France

**ACCA** : Association Communale de Chasse Agréée

**ADASEA** : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**Ae du CGEDD (ou Ae-CGEDD)** : Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

**AEP** : Alimentation en Eau Potable

**AFB** : Agence Française pour la Biodiversité

**AFII** : Agence Française pour les Investissements Internationaux

**AMVAP** : Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

**AOC** : Appellation d'Origine Contrôlée

**AOP** : Appellation d'Origine Protégée

**AOT** : Autorité Organisatrice des Transports

**AOVDQS** : Appellation d'Origine Vin Délimité Qualité Supérieure

**APD** : Avant-Projet Détaillé

**APPB** : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

**APS** : Avant-Projet Sommaire

**AQST** : Autorité de la Qualité de Service dans les Transports

**AR** : Aller-Retour

**ARAF** : Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**ASN** : Autorité de Sûreté Nucléaire

**ATMO** : Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air

**AU** : Aire Urbaine

**BA** : Bénéfice Actualisé

**BDRHF** : Base de Données du Référentiel Hydrogéologique Français

**BLI** : Base Logistique Infrastructure

**BM** : Base Maintenance

**BNA** : Bénéfice Net Actualisé

**BPCO** : Broncho-Pneumopathies Chroniques Obstructives

**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

**BT** : Base Travaux

**BTP** : Bâtiment et Travaux Publics



**CA** : Chambre d'Agriculture  
**CAD** : Contrat d'Agriculture Durable  
**CBN** : Conservatoires Botaniques Nationaux  
**CBPS** : Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles  
**CCAF** : Commissions Communales (ou intercommunales) d'Aménagement Foncier  
**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie  
**CCP** : Certification de Conformité Produit  
**CDT** : Comité Départemental du Tourisme  
**CdPA** : Câble de Protection Aérien  
**CdTE** : Câble de Terre Enterré  
**CE** : Conditions Économiques  
**CEMAGREF** : Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts  
**CET** : Centre d'Enfouissement Technique  
**CETE** : Centre d'Études Techniques de l'Équipement  
**CG** : Conseil Général  
**CGDD** : Commissariat Général au Développement Durable  
**CGEDD** : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable  
**CHSCT** : Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail  
**CIA** : Consultation Inter-Administrative  
**CIACT** : Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des Territoires  
**CIADT** : Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire  
**CITES** : Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction)  
**CFM** : Cadre des Fonctions Métropolitaines  
**CLE** : Commission Locale de l'Eau  
**CNDP** : Commission Nationale du Débat Public  
**CNED** : Centre national d'Enseignement à Distance  
**CNM** : Contournement Nîmes Montpellier  
**CNPN** : Conseil National de la Protection de la Nature  
**COFI** : Comité des Financeurs  
**COFP** : Coût d'Opportunité des Fonds Publics  
**COV** : Composés Organiques Volatiles  
**CPDP** : Commission Particulière du Débat Public  
**CPER** : Contrat de Plan État-Région  
**CR** : Chemin Rural  
**CRE** : Contrat Restauration Entretien  
**CREN** : Conservatoire Régional des Espaces Naturels  
**CRPF** : Centre Régional de Propriété Forestière  
**CSS** : Central Sous-Station

**CUMA** : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole

**DATAR** : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

**dB** : Décibel

**dB(A)** : Décibel (A)

**DBC** : Détecteurs de Boîtes Chaudes

**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau

**DCF** : Direction de la Circulation Ferroviaire

**DCIF** : Dossier de Cohérence Intermodale et Ferroviaire

**DDAF** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

**DDASS** : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

**DDE** : Direction Départementale de l'Équipement

**DDRM** : Dossiers Départementaux des Risques Majeurs

**DDT** : Direction Départementale des Territoires

**DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DECM** : Déclivité Moyenne

**DFCI** : Défense des Forêts Contre l'Incendie

**DGD** : Documents de Gestion Durable

**DG ECFIN** : Direction Générale des affaires Économiques et Financières

**DGS** : Direction Générale de la Santé

**DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**DM** : Décision Ministérielle

**DocOb** : Document D'Objectifs

**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles

**DRE** : Direction Régionale de l'Équipement

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DRIRE** : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

**DUP** : Déclaration d'Utilité Publique

**EARL** : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

**EBC** : Espaces Boisés Classés

**EDF** : Électricité de France

**EF** : Équipements Ferroviaires

**EIM** : European Infrastructure Managers

**ENS** : Espace Naturel Sensible

**ENSCI** : École Nationale Supérieure de Création Industrielle

**EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale

**EPIC** : Établissement Public Industriel et Commercial

**EPSF** : Établissement Public de Sécurité Ferroviaire

**EPTB** : Établissement Public Territorial de Bassin

**ERC** : Éviter, Réduire, Compenser

**ERTMS** : European Rail Traffic Management System (système de gestion du trafic ferroviaire européen)

**ETP** : Équivalent Temps Plein

**ERU** : Eaux Résiduaires Urbaines

**Repère F** : Repère de type Franchissable

**FDSEA** : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

**FFRP** : Fédération Française pour la Randonnée Pédestre

**FINESS** : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux

**FSD** : Formulaire Standard des Données

**GAEC** : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

**GC** : Génie Civil

**GEFRA** : Groupes d'études pour le jumelage des voies ferrées à grande vitesse et des routes et autoroutes

**GEPP** : Groupe d'Etude et de Proposition pour la Prévention du risque sismique

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**GIEC** : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat

**GPSO** : Grands Projets du Sud-Ouest

**GR** : Sentier de Grande Randonnée

**GSM-R** : Global System for Mobile communication for Railways (téléphonie mobile ferroviaire)

**HAP** : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

**HLM** : Habitation à Loyer Modéré

**IBD** : Indice Biologique Diatomées

**IBGN** : Indice Biologique Global Normalisé

**ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**IGN** : Institut Géographique National

**IGP** : Indication Géographique Protégée

**INAO** : Institut National des Appellations d'Origine (Désormais INOQ)

**INF** : Inventaire National Forestier

**INOQ** : Institut National des Origines et de la Qualité (Ex-INAO)

**INRA** : Institut National de la Recherche Agronomique

**INRAP** : Institut National de Recherches Archéologiques Préventives

**INRETS** : Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (devenu depuis 2011, l'IFSTTAR – Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux – par fusion avec le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées)

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**IOTA** : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités  
**IPCS** : Installations Permanentes de Contre-Sens  
**IPR** : Indice Poisson Rivière  
**IRSN** : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire  
**IT** : Instruction Technique  
**ITE** : Installation Terminale Embranchée  
**IUCN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**JO** : Journal Officiel  
**JOB** : Jour Ouvrable de Base

**kV** : KiloVolt  
**km** : Kilomètre

**LAeq** : Niveau Acoustique Équivalent  
**LDEN** : Niveau sonore jour/soir/nuit exprimé en décibel  
**LGV** : Ligne à Grande Vitesse  
**LGV PL** : Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges  
**LGV POCL** : Ligne à Grande Vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand- Lyon  
**LGV SEA** : Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique  
**LN** : Ligne Nouvelle  
**LNMP** : Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan  
**LNPCA** : Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur  
**LOTI** : Loi d'Orientation des Transports Intérieurs  
**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux  
**LRPC** : Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées  
**LRS** : Longs Rails Soudés

**M** : mètre  
**MARNU** : Modalités d'Application du Règlement National d'Urbanisme  
**MEDDE** : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie  
**MES** : Matières En Suspension  
**MISE** : Mission Interservices de l'Eau  
**MNHN** : Muséum National d'Histoire Naturelle  
**MOA** : Maîtrise d'Ouvrage  
**MOE** : Maîtrise d'Œuvre  
**MW** : Mégawatt  
**MWc** : Mégawatt crête

**Repère NF** : Repère de type Non Franchissable

**NGF** : Nivellement Général de la France

**NPHE** : Niveau des Plus Hautes Eaux

**OAC** : Ouvrage d'Art Courant

**OANC** : Ouvrage d'Art Non Courant

**OH** : Ouvrage Hydraulique

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**ONF** : Office National des Forêts

**OPIE** : Office pour les Insectes et leur Environnement

**ORTF** : Organisation et à la Régulation des Transports Ferroviaires

**PAC** : Politique Agricole Commune

**PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PAI** : Provision pour Aléas et Imprévus

**PAU** : Plans d'Aménagement Urbain

**PCD** : Poste de Commande à Distance

**PCET** : Plans Climat Énergie Territoriaux

**PCV** : Point de Changement de Voies

**PCV** : Point de Changement de Voies avec Évitement

**PDIR** : Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées

**PDIPR** : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées

**PDPFCI** : Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies

**PDPG** : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources Piscicoles

**PEB** : Plan d'Exposition au bruit

**PEFC** : Programme Européen des Forêts Certifiées

**PEM** : Pôle d'Échange Multimodal

**PF** : Point Fixe

**PGF** : Passages Grande Faune

**pH** : Potentiel Hydrogène

**PHAE** : Prime Herbagère Agroenvironnementale

**PHEC** : Plus Hautes Eaux Connues

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PK** : Point Kilométrique

**PL** : Profil en Long

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**PMPOA** : Programmes de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

**PMR** : Personne Mobilité Réduite

**PNA** : Plans Nationaux d'Actions

**PNB** : Point Noir de Bruit

**PNR** : Parc Naturel Régional

**PNU** : Parc Naturel Urbain

**POS** : Plan d'Occupation des Sols

**PPE** : Périmètre de Protection Éloigné de captage d'alimentation en eau potable

**PPI** : Périmètre de Protection Immédiate

**PPP** : Partenariat Public-Privé

**PPR** : Périmètre de Protection Rapprochée de captage d'alimentation en eau potable

**PPR** : Plan de Prévention des Risques

**PPRFF** : Plan de Prévention des Risques de Feux de forêt

**PPRI** : Plan de Prévention des Risques et des Inondations

**PPRMT** : Plan de Prévention des Risques Mouvement de Terrain

**PPRT** : Plan de Prévention des Risques Technologiques

**PR** : Sentier de Petite Randonnée

**PRA** : Pont-Rail

**PRAD** : Viaducs de type à poutres préfabriquées précontraintes par adhérence

**PRCI** : Poste à Relais à Commande Informatique

**PRES** : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

**PRI** : Provision pour Risques Identifiés

**PRNI** : Provision pour Risques Non Identifiés

**PRO** : Pont-Route

**PRQA** : Plan Régional pour la Qualité de l'Air

**PSG** : Plan Simple de Gestion

**pSIC** : Proposition de Site d'Intérêt Communautaire

**PST** : Partie Supérieure du Terrassement

**PT** : Profil en Travers

  

**RAC** : Raccordement

**RAPL** : Viaduc à tablier métallique à poutres latérales

**RCFS** : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage

**RD** : Route Départementale

**RFF** : Réseau Ferré de France

**RFN** : Réseau Ferré National

**RGA** : Recensement Général Agricole

**RGP** : Recensements Généraux de la Population

**RN** : Route Nationale

**RNCFS** : Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage

**RNN** : Réserve Naturelle Nationale

**RNR** : Réserve Naturelle Régionale

**RNU** : Règlement National d'Urbanisme

**RNV** : Réserve Naturelle Volontaire

**ROE** : Référentiel national des Obstacles à l'Écoulement

**RT** : Référentiel Technique

**RTE** : Réseau de Transport d'Électricité

**RTE-T** : Réseau TransEuropéen de Transport à Grande Vitesse

**RTE-FF** : Réseau TransEuropéen de Fret Ferroviaire

**RTG** : Règlement Type de Gestion

**SADD** : Schéma d'Aménagement et de Développement Durable

**SAFER** : Société d'Aménagement Foncier d'Établissement Rural

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SANDRE** : Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau

**SAU** : Surface Agricole Utile

**SAV** : Somme A Valoir

**SCEA** : Société Civile d'Exploitation Agricole

**SCOP** : Surfaces Céréalières Oléagineux - Protéagineux

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SEQ-Eau** : Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux

**SETRA** : Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SDAP** : Schéma Directeur Architectural et Paysager

**SDAP** : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

**SDAU** : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

**SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SDP** : Schéma Directeur Paysager

**SDPPR** : Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale

**SDVP** : Schéma Départemental à Vocation Piscicole

**SFEPM** : Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères

**SIC** : Site d'Intérêt Communautaire (site du Réseau Natura 2000)

**SIF** : Schéma des Installations Ferroviaires

**SIG** : Système d'Informations Géographique

**SIGES** : Système d'Information et de Gestion des Eaux Souterraines

**SILENE** : Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes

**SILURE** : Système d'Information pour la Localisation et l'Utilisation des Ressources en Eaux souterraines

**SINP** : Système d'Information sur la Nature et les Paysages

**SMTC** : Syndicat Mixte des Transports en Commun

**SNCF** : Société Nationale des Chemins de fer Français

**SNIT** : Schéma National des Infrastructures de Transports

**SOAF** : Service Opérationnel d'Assainissement en France

**SPADT** : Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement des Territoires

**SRA** : Service Régional de l'Archéologie

**SRADDT** : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique

**SRDT** : Schéma Régional de Développement du Tourisme

**SRGV** : Service Régional à Grande Vitesse

**SRIT** : Service Régional des Infrastructures de Transport

**SRU** : Solidarité et au Renouveau Urbain

**STEP** : STation d'EPuration des eaux usées

**STI** : Spécification Technique d'Interopérabilité

**TA** : Taux Actualisé

**TAGV** : Train Apte à la Grande Vitesse (par exemple TGV, ICE, Eurostar, Thalys...)

**TCAM** : Taux de Croissance Annuel Moyen

**TCSP** : Transport en Commun en Site Propre

**TER** : Train Express Régional

**TET** : Train d'Équilibre du Territoire

**TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**TGV** : Train à Grande Vitesse de la SNCF

**THT** : Très Haute Tension

**TIGF** : Total Infrastructures Gaz France

**TMD** : Transport de Marchandises Dangereuses

**TMJA** : Trafic Moyen Journalier Annuel

**TPC** : Terre-Plein Central

**TPE** : Viaducs réalisés en pont-dalle ou en poutrelles enrobées (TPE)

**TRI** : Taux de Rentabilité Interne

**TRN** : Trains Rapides Nationaux (Autres Que TGV)

**TVB** : Trame Verte et Bleue

**TVM** : Transmission Voie-Machine

**UEP** : Unité Eco-Paysagère

**UIC** : Union Internationale des Chemins de fer



**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**UIG** : Unité Inférieure des Gneiss

**UM** : Unité Multiple

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**US** : Unité Simple

**VAN** : Valeur Actualisée Nette

**VC** : Voie Communale

**VE** : Voie d'Évitement

**VNF** : Voies navigables de France

**VQPRD** : Vins de Qualité Produits dans une Région Déterminée

**VR** : Valeur Résiduelle

**ZA** : Zone d'Activités

**ZAC** : Zone d'Aménagement Concertée

**ZAE** : Zones d'Activités Économiques

**ZAP** : Zone d'Action Prioritaire

**ZDE** : Zone de Développement de l'Éolien

**ZH** : Zone Humide

**ZHIEP** : Zone Humide présentant un Intérêt Écologique Particulier

**ZI** : Zone Inondable

**ZICO** : Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

**ZPP** : Zone Préférentielle de Passage

**ZPPAUP** : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale

**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation

**ZSGE** : Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau

En partenariat avec:

